



Notification aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et aux Etats parties aux présentes Conventions

I. Communication de la République de Slovénie

Le 11 février 2008, la République de Slovénie a transmis au depositaire des spécimens de nouveaux extraits délivrés en application de la Convention du 27 septembre 1956 relative à la délivrance de certains extraits d'actes de l'état civil destinés à l'étranger (Convention CIEC n° 1) et de la la Convention du 8 septembre 1976 relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 16), où l'ancien titre slovène de «livre» a été remplacé par «registre».

Le depositaire tient à disposition des Gouvernements des Etats membres de la CIEC, sur demande, des copies de ces extraits.

Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (Convention CIEC n° 16), signée à Vienne le 8 septembre 1976

II. Adhésion de la République de Moldova

Le 15 avril 2008, la République de Moldova a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'adhésion à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil (convention CIEC N° 16), signée à Vienne le 8 septembre 1976.

Conformément à son article 17, la Convention entrera en vigueur pour la République de Moldova le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 15 mai 2008.

La présente notification est adressée par le Conseil fédéral suisse, en sa qualité de depositaire, aux Gouvernements des Etats membres de la CIEC.

Berne, le 25 avril 2008

